

# ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Le CFPPA de Marmilhat est habilité pour recevoir et accompagner les candidats à la VAE, pour les diplômes du Ministère de l'Agriculture

## OBJECTIFS

La VAE est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider une expérience professionnelle par un jury indépendant et comportant des professionnels.



Taux de satisfaction : 4/5

### QUELS DIPLOMES

Toutes les certifications du MAAP

- Certification d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPa)
- Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA)
- Brevet Professionnel (BPa ou BP)
- Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)

Dans les secteurs :

- La production : agriculture, aquaculture, arboriculture, horticulture
- La transformation : industrie agro-alimentaire, bio technologie, laboratoire
- La commercialisation
- Les services
- L'aménagement de l'espace et la protection de la nature : forêt, jardins et espaces verts, protection de la nature.
- Les équipements pour l'agriculture
- Les activités hippiques
- L'élevage et les soins aux animaux

## Modalités pédagogiques :

- Planification individualisée
- Rendez-vous de 1 H à 3 H une à deux fois par mois
- Présentiel, à Distance ou Mixte

## Plateaux Techniques :

- Centre de Ressource (CdR)
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

# ACCÉDER A L'ACCOMPAGNEMENT

Conditions d'admission Prérequis	Posséder la recevabilité à votre demande de diplôme auprès de la DRAAF
Financement (OCAPIAT et autres OPCO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de formation (OPCO-OCAPIAT/cohésion sociale/2i...VIVEA)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprise (CPF transition)</li> <li>Conseil Régional/Pôle Emploi</li> <li>Personnel (CPF, autofinancement)</li> <li>Tarif : 70 euros de l'heure</li> </ul> </li> </ul> Nous contacter pour toute information complémentaire
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accompagnement se déroule dans un bureau privé au CFPPA, sur une durée de 1 h à 21 h, au maximum sur un an</li> <li>Cette durée peut être modulée (1h, 4 h, 6 h, 10 h...)</li> </ul>

**En fonction de la demande :** Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités

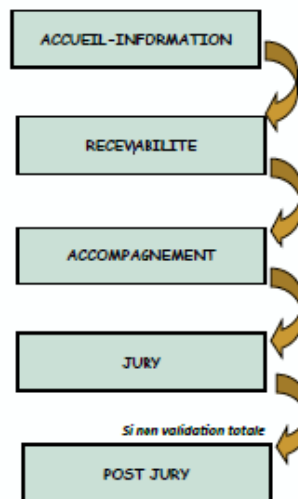
PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE RECEVABILITÉ À LA DRAAF QUI VALIDERA LA RECEVABILITÉ DU DIPLÔME POUVANT ÊTRE PRÉPARÉ PAR LA VAE

POSSIBILITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉPARATION DU DOSSIER

Présentation du référentiel, aide à l'appropriation du dossier, analyse de l'expérience, choix d'activités significatives, appui à la rédaction du dossier, préparation au jury

LE DOSSIER TERMINÉ, EST ENVOYÉ À UN JURY QUI CONVOQUERA LE CANDIDAT POUR UN ENTRETIEN

## PROCEDURE



## NOUS CONTACTER

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

BP 70024 - 63370 Lempdes

Téléphone: 04. 73. 91. 63. 04

cfppa.marmilhat@educagri.fr

## S'informer

www.cfppa.marmilhat.fr

facebook.com/cfppa63

*Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur*

PLAN DU SITE DE MARMILHAT - LEMPDES (63)

